

# REGLEMENT EPS

## TENUE OBLIGATOIRE A CHAQUE SEANCE D'EPS

---

- ❑ Par mesure d'hygiène, la tenue devra être différente de celle portée le reste de la journée.
- ❑ Short, survêtement, tee-shirt, chaussettes.
- ❑ Une paire de chaussures de sport adaptées et propres pour les activités en salle.
- ❑ Pour l'activité Boxe française en 3<sup>ème</sup>, les élèves devront apporter une paire de chaussettes à porter sur les mains afin de protéger les gants de boxe de la transpiration.

## SECURITE

---

- ❑ Les **consignes** données par le **professeur** doivent être **rigoureusement respectées**.
- ❑ Les chaussures doivent être lacées pour permettre un véritable maintien de la cheville.
- ❑ Les chewing-gums sont interdits.
- ❑ Les montres, les piercings et tous les bijoux devront être obligatoirement enlevés.
- ❑ **Le professeur ne sera en aucun cas tenu pour responsable en cas de vol dans les vestiaires.** Il conviendra donc de ne pas prendre des objets de valeur en cours d'EPS, ou de les laisser aux casiers avant d'entrer dans le gymnase.

## DISPENSES / INAPTITUDES

---

- ❑ Cas d'inaptitude physique à 1 séance : Les parents indiquent sur le carnet de correspondance le motif de l'impossibilité à pratiquer (si les parents n'ont pas été informés par leur enfant de son incapacité physique avant le cours, le mot doit être présenté au cours suivant).
- ❑ Cas d'inaptitude à plusieurs séances : Un **certificat médical** est **obligatoire** et doit être tamponné par la vie scolaire avant que l'élève ne le remette au professeur d'EPS. Ce document (1) précisera ce que l'enfant reste « physiquement » capable de faire. Des activités (arbitrage, juge, observateur etc.) lui seront proposées en fonction des recommandations médicales. La **PRESENCE** au **COURS** est donc **OBLIGATOIRE**.
- ❑ Cas d'inaptitude d'une durée égale ou supérieure à 3 mois : Présentation d'un certificat médical obligatoire. L'élève **après accord donné par l'administration** est autorisé à ne plus assister aux cours.

## SANCTIONS

---

- ❑ L'oubli de la tenue entraînent les sanctions suivantes : 1° oubli = avertissement oral et signalement sur l'ENT, 2° oubli = mot aux parents sur le carnet ,3° oubli = 1H de retenue.
- ❑ Le non-respect du professeur, des autres élèves et du matériel seront punis.
- ❑ Portables, lecteurs MP3, Appareils photo et casquettes sont interdits pendant le cours. Leurs utilisations entraîneront une exclusion du cours.

**Nous sommes persuadés que vous partagez avec nous le bien-fondé de ces règles et nous comptons sur votre soutien pour nous aider à les faire respecter.**

**Signature des Parents :**

**Signature de l'élève :**

(1) Nous tenons à votre disposition un formulaire de certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'EPS, n'hésitez pas à nous le demander.